

EDARA

ÉCOLE DES AVOCATS
Rhône-Alpes



191 rue
Vendôme
69003 Lyon



04 78 37 49 74



www.edara.fr

LIVRET

LIVRET D'ACCUEIL

destiné aux personnes en situation
de handicap



JANVIER 2024



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Se former en situation de
handicap

L'accueil des personnes
en situation de handicap

Les contacts utiles





Culture de l'inclusion

Favoriser la compréhension des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et de promouvoir une culture de l'inclusion au sein de l'organisme



Un accompagnement approprié

Mis en place d'un dialogue ouvert et bienveillant, information sur les dispositifs d'accompagnement existants et orientation vers les ressources adaptées à aux besoins de chaque personne.



Une personne de référence

Le référent handicap agit ainsi en tant que personne de référence, offrant un soutien et des solutions pour faciliter l'accès à la formation et optimiser l'expérience des apprenants en situation de handicap.

Se former en situation de handicap à l'EDARA

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances redéfinit la notion de Handicap avec l'Article L114 du code de l'action sociale et des familles : « *constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

En tant que centre de formation, l'EDARA est en charge d'assurer la formation initiale des élèves avocats en vue de l'obtention du CAPA et d'organiser des actions de formation continue de qualité, au plus proche des attentes des avocats.

Dans le cadre de notre démarche de modernisation et de qualité, nous œuvrons chaque jour à rendre la formation accessible à tous.



Pour que la formation soit accessible à tous

Les référents handicap

L'EDARA s'engage à faciliter l'accès aux personnes handicapées. Pour ce faire, un référent handicap a été nommé. Il a pour rôle d'être l'interlocuteur privilégié de la personne en situation de handicap afin de permettre la mise en place d'un dispositif d'accompagnement personnalisé.

Le référent handicap et l'ensemble du personnel administratif de l'EDARA veillent à l'accueil des personnes en situation de handicap et à leur orientation au sein de la structure.



Mme Marianne Charbon
Directrice, référente handicap

☎ 04 78 37 30 15

✉ m.charbon@edara.fr



Mme Myriam Vulin
Responsable administratif FI, référente handicap

☎ 04 78 37 30 16

✉ m.vulin@edara.fr

Dès votre inscription à l'EDARA en formation continue ou en formation initiale, vous êtes invité à vous signaler directement auprès de la référente handicap afin de permettre à l'École de mettre en œuvre les ajustements et les aménagements nécessaires au bon déroulement de la scolarité ou de la formation. Pour que ces aménagements soient mis en place, vous devez fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

Au cours de l'entretien que vous aurez avec elles, vous déterminerez ensemble les aménagements nécessaires.

La référente handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmettra aucune information vous concernant sans votre accord préalable.

Un accueil personnalisé



Personnes avec une déficience motrice

Nous sommes conscients que les principales difficultés rencontrées par ces personnes, sont entre autres, les obstacles dans les déplacements (marches, escaliers...), la largeur des portes et les attentes prolongées.

Pour les formations en présentiel, tant en formation continue qu'en formation initiale, les normes d'accès existent au sein de notre bâtiment pour faciliter les accès et assurer les aménagements nécessaires.

Les locaux de l'EDARA sont équipés d'un ascenseur au norme handicap afin de répondre à certaines problématiques des personnes à mobilités réduites.

L'EDARA est accessible en véhicule, le parking Bonnel Servient est situé au 44 rue de Bonnel. L'entrée des piétons se situe au 183 rue de Créqui.



Personnes avec une déficience sensorielle

Pour aider et faciliter l'accessibilité aux formations, l'EDARA et le Référent Handicap sont à l'écoute des demandes spécifiques.



Personnes avec une déficience intellectuelle

Les handicapés cognitifs, intellectuels et psychiques peuvent rencontrer des problèmes de concentration et d'attention. Le déchiffrement et la mémorisation des informations peuvent être plus ou moins difficiles selon les individus.

L'aide proposée à l'EDARA sera donc principalement humaine, dans l'attitude et l'accompagnement. Toute personne avec une déficience mentale est invitée à le signaler directement auprès du référent afin que nous puissions mettre en œuvre les ajustements nécessaires.



Personnes avec une déficience visuelle

L'usage de la lecture et de l'écriture, le repérage des lieux et des entrées, l'orientation, les déplacements et l'identification des obstacles et des personnes sont les principales difficultés rencontrées.

Nous imprimons les supports pédagogiques en format plus grand pour les rendre plus visibles et lisibles. Des plots podotactiles sont disposés en haut des escaliers afin de limiter les risques de chutes. Nous restons ouverts aux demandes et aux besoins de la personne.

Notre référent handicap, s'occupe d'informer la personne sur l'environnement des locaux de l'école. L'EDARA accepte dans son établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance.

Les contacts utiles



Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)
www.fiphfp.fr



Agence régionale de santé
www.ars.sante.fr



Maison départementale des personnes handicapées
www.mdmph.rhone.fr



Ministère des solidarités et de la santé
www.handicap.gouv.fr



FAGERH
www.handicap.gouv.fr



Cap emploi
www.capemploi-69.com



Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier
www.anfh.fr

Les textes

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000809647/>

Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000456607>

Convention internationale de l'ONU relatif aux Droits des personnes handicapées (CI DPH du 13 décembre 2006 ratifiée par la France le 18 février 2010)

https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/2023-07/ddd_guide_convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees_2016.pdf

« Guides de l'accueil du public en situation de handicap » (CNISAM)

https://www.cnisam.fr/IMG/pdf/vf_pdf_hd-web_guide_accueil_dec2016-2.pdf

